Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_248-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Délibération n° 2026.248

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 7 septembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 7 septembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	47
Pouvoirs :	5
Votants :	52

Date de la convocation :
1er septembre 2026

Date d'Affichage :
8 septembre 2026

Vote :

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	8

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Colette JUGUET – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER –Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Daniel BALLUAIS est représenté par Colette JUGUET, sa suppléante
Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Céline CARRÉ a donné pouvoir à Ghislaine DAVID
Benoît DU PORTAL a donné pouvoir à Catherine DUCHATELET
Wilfrid GODEUX a donné pouvoir à Gilbert FESSELIER
Claire GUINAUDEAU a donné pouvoir à Elsa LAFAYE
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Étaient excusés :
Wilfrid GODEUX, *Vice-président délégué*,
Daniel BALLUAIS – Céline CARRÉ – Patricia DESANNAUX – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Wilfrid GODEUX – Claire GUINAUDEAU – Christian LEFEUVRE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Florian SALMON – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Michel BRARD est désigné secrétaire de séance

2026.248 - Marchés publics – Opération de restructuration/extension et amélioration des performances thermiques du Couvent des Urbanistes – Avenant n°5 au marché de maitrise d'œuvre

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_248-DE

Fougères Agglomération **2026.248**

2026.248 - Marchés publics – Opération de restructuration/extension et amélioration des performances thermiques du Couvent des Urbanistes – Avenant n°5 au marché de maitrise d'œuvre

Considérant que le projet de rénovation du bâtiment des Urbanistes a été approuvé par Fougères Agglomération. Pour le réaliser, l'Acheteur a décidé de se faire accompagner par un Maitre d'œuvre. Le présent marché a été attribué à K ARCHITECTURE (mandataire du groupement) pour un montant initial de 998 599.81 € HT.

Considérant qu'en cours d'exécution du marché, quatre avenants ont été conclus pour les raisons et les montants suivants :

N° avenant	Objet	Montant de l'avenant en € HT
Avenant n°1	Passage au forfait définitif (phase APD)	+ 290 680.18
Avenant n°2	Intégration de la mission complémentaire relative aux aménagements extérieurs	+ 79 968
Avenant n°3	Actualisation des honoraires de la mission complémentaire relative aux aménagements extérieurs (phase PRO/DCE)	+ 18 760.88
Avenant n°4	Honoraire pour la reprise du lot couverture	+ 19 765

Considérant que des aléas de chantier a eu lieu provocant un retard sur la date de réception des prestations faisant l'objet du marché de travaux. La conséquence est que le Titulaire passe plus de temps sur le chantier.

Considérant que le présent avenant prend en compte le temps supplémentaire pour la réalisation de la mission DET confié au Titulaire. La prolongation des délais entraine les montants supplémentaires suivants :

	Montant supplémentaire en euros HT
K ARCHITECTURE (mandataire)	76 477.10
AIA management de projets	65 852.92
BMF	9 877.98
Total	**152 208**

Considérant que ce montant constitue une variation de + 10.81 %.

Considérant que les modalités de paiement du Titulaire ne correspond plus à la réalité, et notamment le paiement de la prestation d'assistance aux opérations de réception. Les modalités de paiement seront les suivants :

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_248-DE

Fougères Agglomération **2026.248**

Assistance aux opérations de réception	20 % à compter de la date d'effet de la réception de l'Extension 5 % à compter de la levée des réserves mentionnées dans la décision de réception de l'Extension 20 % à compter de la date d'effet de la réception de l'Existant Phase 1 5 % à compter de la levée des réserves mentionnées dans la décision de réception de l'Existant Phase 1 20 % à compter de la date d'effet de la réception de l'Existant Phase 2 5 % à compter de la levée des réserves mentionnées dans la décision de réception de l'Existant Phase 2 10 % à la remise du dossier des ouvrages exécutés établi par le maître d'œuvre 10 % à la remise du dossier des ouvrages exécutés établis par les entreprises 5 % à l'issue de l'année de parfait achèvement

Considérant qu'au vu des éléments précédant, le nouveau montant du marché est de 1 559 981,87 € HT, soit 1 871 978.24 € TTC, soit une variation de + 56.22% par rapport au montant initial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 juillet 2026 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 31 août 2026 ;

Abstentions :
Philippe BUINEAU
Elsa LAFAYE
Claire GUINAUDEAU
Pascal DALLÉ
Laurent LEGENDRE
Hervé GUILLARD
Roger BUFFET
Pierre-Antoine RAULT

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la passation l'avenant n°5 d'un montant de 152 208 € HT, portant le marché à 1 559 981.87 € HT ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant correspondant.

Fait et délibéré en séance le 07/09/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET